



COMMUNE DE  
ST-LEGIER-LA CHIESAZ

**AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement communal sur la protection des arbres du 10 février 2011, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz soumet à la consultation publique du

**9 au 29 août 2017**

sur la parcelle n° 1711, propriété de M. Jean Lamboley  
sise au chemin de la Cheneau 24 - 1806 St-Légier-La Chiésaz

**UNE DEMANDE D'AUTORISATION**

pour l'abattage d'un sapin protégé, diamètre du tronc supérieur à 30 cm,  
sans plantation compensatoire

Le dossier est déposé au Bureau technique (rez-de-chaussée inférieur) où il peut être consulté.

Les observations ou oppositions éventuelles devront être adressées à la Municipalité jusqu'au 29 août 2017, délai d'intervention.

LA MUNICIPALITE